

**ASSEMBLEE GENERALE DU
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE**

JEUDI 7 JANVIER 2008 – 18H00 – MONTESQUIEU

MEMBRES PRESENTS :

M.	Henri	SICRE	Président du Pays Pyrénées-Méditerranée
M.	René	ALA	Maire d'Arles sur Tech
M.	Pierre	AYLAGAS	Maire d'Argelès sur Mer – Conseiller Général – Président Cté de Cnes des Albères/Côte Vermeille
M.	Pierre	BECQUE	Conseiller Régional des Pyrénées-Orientales
M.	Jean François	BEY	Adjoint Mairie Argelès sur Mer
Melle	Camille	BINDA	Chargée de mission Environnement – Ecologie
Melle	Marjorie	BOYER	Conseil Général 66
Mme	Géraldine	CAPRANI	Chargée de la Coopération transfrontalière
M.	Marcel	CENTENE	Président A.D.M.R
M.	Antoine	CHRYSOSTOME	Maire de Corsavy
Mme	Sylvie	COSTARGENT	CNASEA
M.	Joseph	DE MASSIA	Maire de Montesquieu des Albères
Melle	Isabelle	FARRES	Directrice du SIVU du Tech
Mme	Bénédicte	FITA	Secrétaire Pays Pyrénées-Méditerranée
M.	Progrès	FORNOS	Administrateur Fédération Départementale de Chasse
Melle	Sophie	GABOLDE	Chambre d'Agriculture
Melle	Aurélia	GREIVELDINGER	Chargée de mission Culture
Melle	Céline	JIMENEZ	Chargée de mission Emploi/Formation
Mme	Claudine	LAVAIL-DARDER	CFDT Languedoc/Roussillon
M.	Pierre	LE MEN	Chargé de mission Leader +
Mme	Martine	LECCIA	Chambre de Commerce et d'Industrie
M.	Raymond	LOPEZ	Maire Saint Génis des Fontaines
M.	Francis	MANENT	Maire de Saint André
M.	Bruno	MARITON	Technicien CRPF
M.	Rodolphe	MIR	Représentant CCI
M.	Christian	MUNOS	Mairie Argelès sur Mer
M.	Rémy	NAVEAU	Directeur Clinique Amélie les Bains
M.	Christian	NIFOSI	Maire de Villelongue dels Monts
M.	Hervé	ORIOI	Délégué CFE-CGC
Melle	Jacqueline	PAYROT	Président Albera Viva
Mme	Sylvia	PENA	Directrice CDPPM
M.	Alphonse	PUIG	Maire de Sainte Colombe de la Commanderie
Mme	Isabelle	QUINTANE	Maire de Saint Laurent de Cerdans
M.	Bernard	REMEDI	Maire de Prats de Mollo/La Preste – Conseiller Général
M.	Roger	TOURNE	Maire de Llauro – Cté Cnes des Aspres
M.	Charles	VILAR	Administrateur du CRPF
M.	Jean	VISELLACH	Adjoint Mairie de Prats de Mollo/La Preste

ETAIENT EXCUSES :

M.	Jean-Daniel	AMIOT	Maire de Maureillas/Las Illas
Mme	Maryse	ARMADA	Maire de Laroque des Albères
M.	Jean	BENKHELIL	Président Université de Perpignan
Mme	Catherine	DETOISIEN	Directrice Bureau Information Jeunesse
M.	Patrice	DORP	Directeur Délégation Locale A.N.P.E de Céret
M.	Roger	FONS	Chercheur Laboratoire Arago
M.	Christian	JOUVE	Commissariat à l'Aménagement du Massif
M.	Olivier	LALLEMAND	Directeur Affaires Maritimes des Pyrénées-Orientales/Aude
M.	Philippe	LEBARON	Directeur Laboratoire Arago
M.		MATHEVET	Directeur Départemental Aude/Roussillon SNCF
M.	Michel	MOLY	Maire de Collioure – Conseiller Général
M.	Hervé	PASSAMA	Syndicat des Vignerons Chambre d'Agriculture
Mme	Monique	PRAMAYON	Directrice Office public des HLM
Mme	Véronique	RAMIREZ	Directrice Mission Locale Jeunes
M.	Alexandre	REYNAL	Maire d'Amélie les Bains/Palalda – Conseiller Général – Président Cté de Cnes du Haut Vallespir
M.	Roger	RULL	Maire de Banyuls sur Mer
M.	Didier	SALVI	Sous-préfet de l'arrondissement de Céret
M.	Alain	TORRENT	Maire de Céret – Président Cté de Cnes du Vallespir
Mme	Claude	VASSAIL	Représentante Chambre d'Agriculture
M.	Pere	VILA I FULCARA	Président Consell Comarcal de l'Alt Empordà

ORDRE DU JOUR :

- Programmation 2007/2013
 - o Candidature au titre du Programme leader
 - o Contrat de pays 2008/2013
 - o Convention territoriale
 - o Autres candidatures au titre d'appels à projets
- Questions diverses

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE

Dans le souci de ne pas mobiliser les membres du conseil de développement sur plusieurs soirées et d'éviter ainsi plusieurs déplacements, l'assemblée générale suit habituellement le Comité de programmation Leader+ qui vient d'avoir lieu.

I. CANDIDATURE AU TITRE DE LEADER 2007/2013

Lors de la séance de mars 2007, la priorité ciblée avait été retenue par l'Assemblée générale concernant la candidature du territoire au titre de l'appel à projet Leader 2007/2013 : Il s'agit de « la valorisation économique des ressources patrimoniales ».

Pour ce nouveau programme, les « règles de fonctionnement » ont considérablement été modifiées :

- En Languedoc-Roussillon, seuls les territoires organisés en pays peuvent candidater ;
- La sélection se fait à l'échelle régionale ;
- Entre 6 et 10 territoires sont susceptibles d'être retenus (12 candidatures pressenties) ;
- Une enveloppe régionale qui s'élève à 15,5 Millions d'Euros
- Une enveloppe minimale par GAL de 1 Million d'€
- Un dépôt de candidature au 15 janvier 2008
- Une sélection des GALs au 31/05/2008

Un certain nombre d'évolutions sont à noter également :

- Le nom : on passe de « leader + » à « Leader »
- C'est un appel à projets régional et non plus national
- Des règles de gestion plus compliquées (instruction par les services de l'Etat) ce qui nous était dévolu en qualité de GAL auparavant
- Un montant de subvention calculé en fonction de la dépense publique nationale et non du coût total (55% de la DPN)
- Par conséquent la nécessité d'obtenir, préalablement un cofinancement public
- Leader intervient toujours en dernier
- L'enveloppe de coopération incluse à l'enveloppe de départ, ce qui ne nous permet plus d'augmenter l'enveloppe de départ par le volet coopération (gérée à l'échelle nationale auparavant...)
- La notion de priorité ciblée remplace le thème fédérateur

La candidature du Pays Pyrénées-Méditerranée : « valorisation économique des ressources patrimoniales » repose sur 4 axes d'intervention, définis à partir de la large concertation qui a été mise en œuvre pour son élaboration.

1/ Conforter et enrichir l'offre existante du territoire

2/ Renforcer l'attractivité du territoire pour augmenter la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps

3/ Connaître, organiser et mettre en réseau l'offre

4/ Communiquer, promouvoir et commercialiser : e-tourisme

Un comité de programmation sera créé selon les mêmes modalités que pour Leader+. Sa composition a évolué pour prendre en compte la thématique nouvelle. La liste proposée est consultable en ligne pour toute remarque. Elle sera entérinée lors de la constitution effective.

Le Président tient à remercier tous ceux qui par leur contribution et leur lettre de soutien ont accompagné efficacement cette candidature.

II. LE CONTRAT DE PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE

Un nouveau contrat de pays est en cours de négociation. Il couvrira la période 2007/2013 avec une révision à mi-parcours (2010). Les signataires en seraient la région, le Département et le Pays. Il serait assorti d'un avenant financier annuel.

Le support de négociation comporte des fiches-objectifs pluriannuels faisant apparaître la stratégie territoriale et des fiches-actions opérationnelles, support de la négociation de l'avenant financier annuel.

La stratégie territoriale a été élaborée sur la base d'une grande concertation et a régulièrement été confrontée à l'avis des acteurs locaux.

Elle repose sur les 5 axes suivants :

1/ Maintien des outils d'animation du territoire (conseil de développement également GAL, CBE, Agences de la coopération transfrontalière ou encore de l'énergie...)

2/ Stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles : eau, forêt, énergie, gestion concertée de l'espace rural

3/ Stratégie territoriale en faveur de l'emploi et de la formation

4/ solidarité et cohésion territoriales

5/ mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée

Sont alors présentés les projets qui sont inscrits dans ces axes, soumis à la négociation de l'avenant financier (Cf. tableau joint)

La stratégie est approuvée à l'unanimité. Le président est donc autorisé à poursuivre la négociation et signer le contrat de pays et l'avenant. De même il est délibéré favorablement aux projets dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée.

III. LA CONVENTION TERRITORIALE

Parallèlement à l'élaboration du contrat de pays, les services de l'état et de la région ont proposé un conventionnement au titre du volet territorial du CPER. Il s'agissait, à travers cette convention de

retenir une ou deux priorités avec peu d'opérations qui y concourent et de négocier leur plan de financement. Il a donc été décidé de ne retenir qu'un projet extrêmement structurant pour l'ensemble du territoire et donc l'impact est inscrit dans le développement durable du Pays Pyrénées-Méditerranée : la création d'une Voie verte.

L'initiative est saluée à l'unanimité et approuvée.

IV/ AUTRES APPELS A PROJETS ET DEMARCHES STRUCTURANTES

Axe 4 du FEP

Le Pays Pyrénées-Méditerranée envisage de positionner sa candidature au titre du Fonds Européen pour le Pêche (FEP). En effet, lors de cette session programmatique financière, le FEP, tout comme le FEADER, prévoit dans sa mise en œuvre, un axe méthodologique qui repose sur un partenariat public/privé (tout comme leader). Aussi, il est proposé que l'étude préalable, l'animation et la candidature soient portés par le Pays Pyrénées-Méditerranée qui dispose de l'ingénierie nécessaire.

Proposition validée à l'unanimité.

Contrat territorial de pôle ; touristique

La mise en œuvre de la convention interrégionale de massif en cours d'élaboration prévoit d'ores et déjà un volet touristique qui repose, entre autres, sur la candidature au titre de « contrat de pôle touristique pyrénéen », cofinancé par l'Etat, la région et le département.

Bien que nous soyons dans l'attente de précision sur les périmètres d'éligibilité notamment, nous proposons que le Pays Pyrénées-Méditerranée soit candidat à l'élaboration d'un contrat de pôle et en assure, la concertation préalable et l'animation.

Proposition validée à l'unanimité.

Appel à reconnaissance des stratégies territoriales au titre d'une stratégie de développement durable et d'Agenda 21 locaux

Il est proposé sur la base de la stratégie validée préalablement et en s'appuyant fortement sur la stratégie leader, de candidater au titre de cet appel à projet.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

La prochaine assemblée se tiendra au printemps 2008 (après les élections municipales). Il y sera abordé le bilan d'activités, l'approbation des comptes, le fonctionnement du Pays Pyrénées-Méditerranée et l'état d'avancement des négociations en cours.

La séance est levée à 20h30.